

Nombre de membres**en exercice** : 10**Présents** : 8**Votants** : 9**Séance du 27 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée le 20 juin 2023 s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : William GEORGES, Mireille LACHAUME, Grégory BILLEBAUT, Dominique LAFFONT, Yoan LE GOFF, Sylvie MECA, Jean PINGAL, Christian SAPENA**Représentée** : Jocelyne MANDAGOT par Sylvie MECA**Excusée** : Mélanie PETIT**Absents** :**Secrétaire de séance** : Yoan LE GOFF**Ordre du jour** :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 25 mai 2023
- Nomination du secrétaire de séance
- Allées du cimetière
- Demande de mise à disposition de la salle de la Mairie

Questions diverses

- Fête du 14 juillet
- Point sur les commandes en cours

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.
Monsieur LE GOFF Yoan est nommé secrétaire de séance.

***APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023
9 VOIX "POUR" SANS RESERVE***

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter la délibération autorisant le Conseil Municipal à délibérer sur la subvention versée à l'école élémentaire définie lors du conseil du 30 mars. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de porter à l'ordre du jour cette délibération.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2023.005 (DE 2023 018)

Lors du Conseil municipal du 30 Mars, une erreur s'est glissée sur le nom de l'école élémentaire. Il convient de lire "Ecole maternelle Robert Desnos de Villeneuve l'Archevêque".

Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

La délibération 2023-005 du 30 Mars 2023 est donc annulée.

Liste des subventions aux associations retenues pour 2023 :

ADMR	150,00 €
ASCB	500,00 €
AMICALE DES CHASSEURS	150,00 €
APPMA "La Gaule"	150,00 €
APVV	150,00 €
UNA Cerisiers	150,00 €
ASEAMAS	100,00 €
PHOTO CLUB	150,00 €
COLLEGE GASTON RAMON VA	150,00 €
ECOLE MATERNELLE Robert Desnos VA	350,00 €

PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
LES RESTOS DU COEUR	100,00 €
Total	2 200.00 €

RESULTAT DU VOTE :

9 voix "pour"
0 voix "contre"
0 voix "abstention"

Objet : LES ALLEES DU CIMETIERE

Le Maire présente un devis de l'entreprise PETINIOT qui s'élève à 15 072 €.
Le Conseil Municipal accepte le devis et :

AUTORISE Le Maire à signer le devis de 15 072 €.

DIT que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2023

DEMANDE que l'entreprise communique au Maire des informations complémentaires concernant sa réalisation.

RESULTAT DU VOTE :

9 voix "pour"
0 voix "contre"
0 "abstention"

Objet : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA MAIRIE

Le Maire présente la demande de l'association « Nature et Vie » pour deux cours de yoga d'1h30.
L'utilisation de la salle de la mairie serait mise à disposition 2 jours par semaine.

La Présidente de l'association propose de participer financièrement à l'entretien de la salle.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe et charge le Maire de définir les modalités entre la commune et l'association.

RESULTAT DU VOTE :

9 voix "pour"
0 voix "contre"
0 voix "abstention"

Questions diverses :

- Liste des différentes commandes en cours :

- Remplacement de l'éclairage de la salle des fêtes
- Remplacement de la porte de la petite cuisine de la salle de la mairie
- Remplacement du panneau d'affichage libre.
- Reprise des signalisations routières aux hameaux de Rateau et des Marchais

- Vente de chênes sur la parcelle n°16 : 10 219 €

- Affouages : essentiellement des têtes de chêne. Voir le nouveau règlement d'inscription.

- Acceptation du département du passage à 70 km/h sur la nationale traversant Bagneaux au lieu de 90 km/h.

- Fête du 14 Juillet : salle des fêtes de Rateau

Fin de séance 20h25

Le secrétaire de séance
Yoan LE GOFF

Le Maire
William GEORGES